



## Document d'information tarifaire



**Nom du prestataire de compte : Banque Nagelmackers S.A.**

**Intitulé du compte : Compte Vue Junior**

**Date : 01.01.2023**

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans la Liste Générale des Tarifs ainsi que dans les autres documents précontractuels et contractuels disponibles sur nagelmackers.be.
- Le glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement. Vous le trouverez également à la fin de ce document.

TVA de 21% sur les produits et services soumis à la TVA

Service	Frais	
<b>Services de compte généraux</b>		
<b>Tenue de compte</b> [Compte Vue Junior]	Par mois	0,00 EUR
	<b>Total des frais annuels</b>	<b>0,00 EUR</b>
Inclut une <b>offre groupée de services</b> comprenant : <ul style="list-style-type: none"><li>• tenue de compte (ouverture/gestion/clôture)</li><li>• nombre illimité d'opérations électroniques :<ul style="list-style-type: none"><li>- domiciliations et ordres permanents</li><li>- virements en EUR dans la zone euro et pays équivalents</li><li>- virements instantanés en EUR vers une banque belge participante</li><li>- retraits d'espèces/virements en EUR à un Self Banking Nagelmackers</li><li>- retraits d'espèces en EUR aux guichets automatiques et paiements auprès de commerçants dans la zone euro au moyen d'une carte de débit</li></ul></li></ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>• utilisation de l'Online &amp; Mobile Banking (extraits de compte inclus)</li> <li>• fourniture de 1 carte de débit (Bancontact et Maestro)</li> </ul> <p>Les prestations qui dépassent ce nombre seront facturées séparément.</p>	
<b>Paiements (à l'exclusion des cartes)</b>	
<b>Virement en euros</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Virement au guichet dans la zone euro et pays équivalents</li> <li>• Traitement virement urgent</li> <li>• Frais de rejet virement impayé</li> <li>• Traitement annulation virement</li> </ul>	Par opération 6,00 EUR + TVA Par opération 12,00 EUR Par opération 10,00 EUR Par opération 15,00 EUR
<b>Domiciliation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de rejet domiciliation impayée</li> </ul>	Par opération 5,00 EUR
<b>Ordre permanent</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de rejet ordre permanent impayé</li> </ul>	Par opération 5,00 EUR
<b>Cartes et espèces</b>	
<b>Fourniture d'une carte de débit</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture d'un duplicata de carte</li> </ul>	Par carte 2,50 EUR + TVA
<b>Fourniture d'une carte de crédit</b>	Service non disponible
<b>Fourniture d'une carte prepaid</b>	Service non disponible
<b>Retrait d'espèces en euros (en zone euro)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans une agence Nagelmackers</li> <li>• Au distributeur automatique de billets avec une carte de débit</li> </ul>	Par retrait 6,00 EUR + TVA Par retrait 0,00 EUR
<b>Retrait d'espèces dans une autre devise (hors zone euro)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au distributeur automatique de billets avec une carte de débit</li> </ul>	Par retrait 3,00 EUR + 0,40% (max. 9,99 EUR) + 1,90% de commission de change
<b>Dépôt d'espèces en euros dans une agence Nagelmackers</b>	Par dépôt 6,00 EUR + TVA

<b>Découverts et services connexes</b>	
<b>Facilité de découvert</b>	Service non disponible
<b>Autres services</b>	
<b>Assurance compte</b> • Assurance décès par accident	Par an 4,00 EUR
<b>Extraits de compte</b> • Via envoi postal`	Par enveloppe de maximum 12 feuillets 1,00 EUR (frais administratifs) + TVA + frais de port PRIOR selon le tarif bpost en vigueur
• Frais de duplicata extraits de compte	Par extrait 10,00 EUR + TVA

**ANNEXE - LISTE DES SERVICES LES PLUS REPRESENTATIFS LIES A UN  
COMPTE DE PAIEMENT**

<b>TERME</b>	<b>DEFINITION</b>
TENUE DE COMPTE	Le prestataire de compte gère le compte en euros utilisé par le client.
FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client.
FOURNITURE D'UNE CARTE DE CRÉDIT	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement ou partiellement sur le compte de paiement du client à une date convenue. Un contrat de crédit entre le prestataire et le client détermine si des intérêts seront facturés au client au titre du montant emprunté lorsqu'il s'agit d'une carte de crédit avec crédit renouvelable.
FOURNITURE D'UNE CARTE PREPAID	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client et qui permet de stocker de la monnaie électronique. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement du montant chargé sur la carte prepaid du client.
RETRAIT D'ESPÈCES EN EUROS	Le client retire des espèces à partir de son compte en euros.
RETRAIT D'ESPÈCES DANS UNE AUTRE DEVISE	Le client retire des espèces à partir de son compte dans une autre devise que l'euro.
VIREMENT EN EUROS	Le prestataire de compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, en euros dans la zone SEPA.
ORDRE PERMANENT	Le prestataire de compte effectue, sur instruction du client, des virements réguliers, d'un montant fixe, du compte du client vers un autre compte.
DOMICILIATION	Le client autorise quelqu'un d'autre (le bénéficiaire) à donner instruction au prestataire de compte de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Le prestataire de compte vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenue(s) entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier.
FACILITE DE DECOUVERT	Le prestataire de compte et le client conviennent à l'avance que le client peut aller en négatif lorsqu'il n'y a plus de liquidités sur le compte. Le contrat définit le montant maximal susceptible d'être emprunté et précise si des frais et des intérêts seront facturés au client.
ASSURANCE-COMPTE	Le prestataire de compte offre une assurance liée au compte du client.
EXTRAITS DE COMPTE	Le prestataire de compte fournit une information sur le solde et les transactions du compte du client.